



COMPTE-RENDU SUCCINCT CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Cyrille ASSELIN secrétaire de séance.

Présents : Hélène GAILLARD, Nathalie MAUREL, Eric FERNANDEZ, Lionel SCHWENKE, Sabine LECINANA-MATINA, Stéphane GRECK, Anna STORTO, Joël CONTI, Paul SUAREZ, Jean GARNIER, Joséfa DUQUE, Laure HERNANDEZ, Valérie MAROVELLI, Marie-Lucie BOZZI, David PERRIOLLAT, Sébastien RONOT, Céline SAVINI, Cyrille ASSELIN, Marion FERNANDEZ, Bastien SAVINI, Monique LAMBERT, Virginie GIAUFFER, Sylvain RAVERA, Magali MONIER, Jérémy FIZE -----/

Absents-Excusés : Florence CATELIN pouvoir à Nathalie MAUREL, Jean-Marc RAGOT pouvoir à Sylvain RAVERA-----/

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 avril 2026.

Arrivée de Magali MONIER à 18h09

Arrivée de Valérie MAROVELLI à 18h24

Le Conseil Municipal, au scrutin secret, et à l'unanimité désigne 15 délégués de la « liste unique de Gréasque » pour les élections sénatoriales 2026 : Hélène GAILLARD, Eric FERNANDEZ, Nathalie MAUREL, Stéphane GRECK, Florence CATELIN, Jean GARNIER, Anna STORTO, Sébastien RONOT, Laure HERNANDEZ, Joël CONTI, Joséfa DUQUE, Cyrille ASSELIN, Monique LAMBERT, Sylvain RAVERA, Magali MONIER et 5 suppléants Lionel SCHWENKE, Valérie MAROVELLI, Paul SUAREZ, Marie-Lucie BOZZI et Bastien SAVINI.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De créer une **commission Finances**, composée de 8 élus, chargée de l'élaboration et du suivi budgétaire en coordination avec le Directeur des Services et le service Financier et désigne les élus suivants pour siéger à la **commission Finances** : Hélène GAILLARD, Présidente de droit, Eric FERNANDEZ Vice-Président, Nathalie MAUREL, Stéphane GRECK, Lionel SCHWENKE, Anna STORTO, pour les élus de la majorité municipale, Jean-Marc RAGOT pour le groupe « Unis pour Gréasque » et Magali MONIER pour le groupe « Gréasque vers l'avenir ».

- De créer une **Commission extramunicipale Education, Enfance et Jeunesse**, chargée de débattre de l'ensemble des problématiques éducatives et d'arrêter la composition suivante :

- **Collège des partenaires de l'Education Nationale :**

L'Inspecteur de l'Education Nationale de la Circonscription de Trets et les directrices des deux écoles de Gréasque seront membres. Les autres enseignants des écoles de Gréasque pourront participer aux débats.

- **Collège des représentants des parents d'élèves :**

La présidente de l'association de parents d'élèves, ainsi que 3 autres représentants seront membres de la commission.

- **Collège des personnes qualifiées :**

Deux personnes représenteront le titulaire de la Délégation de Service Public Enfance-Jeunesse et trois agents de la commune en charge de la restauration, de l'entretien des locaux scolaires et des activités périscolaires seront désignés pour participer aux débats de la commission.

- **Collège des élus :**

- Pour le Groupe majoritaire : Hélène GAILLARD, Maire, en qualité de Présidente, Nathalie MAUREL, en qualité de Vice-Présidente, Eric FERNANDEZ, Lionel SCHWENKE, Sabine MATINA, Joël CONTI, Joséfa DUQUE, Laure HERNANDEZ et Marion FERNANDEZ.
- Pour le groupe « Unis pour Gréasque », Monique LAMBERT et Virginie GIAUFFER.
- Pour le groupe « Gréasque vers l'avenir », Magali MONIER.

- De créer une **Commission extramunicipale Réhabilitation et dynamisation du Cœur de village** chargée notamment de débattre de la requalification du Cours Ferrer, de l'aménagement d'un parking perméable complémentaire devant la salle Galhuid, de la refonte du plan de circulation et de la réfection des rues du village. Il conviendra également de relancer la dynamisation du village (culturelle, commerciale, associative, touristique...), non seulement en repensant les espaces publics, mais aussi les connexions entre les différents pôles d'attractivité (village, zone d'activités, équipements publics, quartiers...) et d'arrêter la composition suivante :
 - **Collège des professionnels** : deux représentants des commerçants, artisans et entreprises du centre-village et deux hors village, notamment issus de la zone d'activités des Pradeaux. D'autres commerçants, artisans, entrepreneurs pourront être associés aux débats à l'invitation du Maire. Deux représentants du monde associatif seront également associés (Comité des Fêtes, Syndicat d'Initiative).
 - **Collège des personnes qualifiées** : l'architecte-conseil du CAUE et un représentant de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix (AUPA).
 - **Collège des administrés** : deux administrés riverains des principales places publiques du village, deux autres administrés intéressés par la démarche et qui n'habitent pas le centre-village.
 - **Collège des élus** :
 - Pour le Groupe majoritaire : Hélène GAILLARD, Maire, en qualité de Présidente, Anna STORTO, Joël CONTI et Marie-Lucie BOZZI en qualité de vice-Présidents, Nathalie MAUREL, Florence CATELIN, Lionel SCHWENKE, Stéphane GRECK, Cyrille ASSELIN.
 - Pour le groupe « Unis pour Gréasque », Sylvain RAVERA et Jean-Marc RAGOT.
 - Pour le groupe « Gréasque vers l'avenir », Magali MONIER.
- De créer une **Commission extramunicipale Développement Durable et Transition écologique** chargée de débattre des événements spécifiques (Fête de la Nature par exemple) et d'espaces participatifs (des espaces communaux mis à disposition), de la protection animale renforcée (partenariat associatif pour la stérilisation des chats, création de passages à hérissons...) de la lutte contre les espèces invasives et dangereuses et de la politique municipale de gestion des espaces verts urbains et d'arrêter la composition suivante :
 - **Collège des personnes qualifiées** : un représentant de l'Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement (ARBE), un technicien de la Métropole, un représentant de FNE13 et deux représentants des associations communales œuvrant dans ce domaine, un représentant du CMJ.
 - **Collège des administrés** : six administrés qui seront désignés par le Maire, sur la base du volontariat et qui devront être représentatifs des différents quartiers de la commune.
 - **Collège des élus** :
 - Pour le Groupe majoritaire : Hélène GAILLARD, Maire, en qualité de Présidente, Florence CATELIN en qualité de vice-Présidente, Lionel SCHWENKE, Anna STORTO, Joël CONTI, Laure HERNANDEZ, Marie-Lucie BOZZI, Sébastien RONOT et Bastien SAVINI.
 - Pour le groupe « Unis pour Gréasque », Sylvain RAVERA et Monique LAMBERT.
 - Pour le groupe « Gréasque vers l'avenir », Magali MONIER.
- De créer une **Commission extramunicipale** portant sur le projet de **maison des associations** chargée de mener la réflexion et la concertation dans le cadre du projet d'aménagement de l'ancienne coopérative en associant le tissu associatif et d'arrêter la composition suivante :
 - **Collège des personnes qualifiées** : 1 représentant de l'association des Jardins partagés, 2 représentants des associations de sport de combat, 1 représentant du Secours Populaire, 1 représentant des associations de bien-être, 1 représentant du BC Etoile, 1 représentant des AIL, 1 représentant des associations artistiques et culturelles.
 - **Collège des administrés** : 4 administrés dont 2 riverains.
 - **Collège des élus** :
 - Pour le Groupe majoritaire : Hélène GAILLARD, Maire, en qualité de Présidente, Sabine MATINA, en qualité de vice-Présidente, Stéphane GRECK, Anna STORTO, Joséfa DUQUE, Valérie MAROVELLI, Marie-Luce BOZZI, Cyrille ASSELIN et Céline SAVINI.
 - Pour le groupe « Unis pour Gréasque », Sylvain RAVERA et Jean-Marc RAGOT.
 - Pour le groupe « Gréasque vers l'avenir », Magali MONIER.
- De créer une **Commission extramunicipale Forêt**, chargée de la sauvegarde de l'intégrité de la forêt, de l'organisation des travaux d'aménagement en forêt, de l'exploitation de la forêt, la gestion des coupes, des débroussailllements et de la vente de bois, de la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine et de l'interface avec les autres acteurs concernés et d'arrêter la composition suivante :

- **Collège des partenaires** : deux représentants du CCFF, un représentant de l'ONF, deux représentants de l'Amicale des Chasseurs, un représentant du musée de la Mine et un représentant de FNE13.
- **Collège des administrés** : deux administrés habitant en forêt et trois usagers de la forêt.
- **Collège des élus** :
 - o Pour le Groupe majoritaire : Hélène GAILLARD, Maire, en qualité de Présidente, Florence CATELIN, en qualité de vice-Présidente, Stéphane GRECK, Paul SUAREZ, Jean GARNIER, Sébastien RONOT, Marie-Lucie BOZZI, Cyrille ASSELIN et Bastien SAVINI.
 - o Pour le groupe « Unis pour Gréasque », Sylvain RAVERA et Virginie GIAUFFER.
 - o Pour le groupe « Gréasque vers l'avenir », Magali MONIER.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la charte « Ville ambassadrice des dons d'organes » à intervenir entre le collectif Greffes+, l'Espoir 13 et la commune et autorise Madame le Maire à signer la charte et à mettre en œuvre les actions définies dans cette charte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, par 21 voix pour et 6 abstentions : Hélène GAILLARD, Nathalie MAUREL, Laure HERNANDEZ, David PERRIOLLAT, Magali MONIER et Jérémy FIZE, approuve sans réserve le Compte Financier Unique, dressé pour l'exercice 2025 et soumis à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de prévoir le recueil systématique par le Comité Social Territorial de l'avis des représentants de la collectivité ; de maintenir à 3 titulaires, et 3 suppléants, le nombre de représentants du personnel de la collectivité au Comité Social Territorial commun à la Commune et à son CCAS ; de maintenir la parité entre les deux collèges, de sorte que le nombre de représentants de la collectivité reste fixé à 3 et d'ouvrir le scrutin sans interruption pendant six heures de 9 heures à 15 heures le 10 décembre 2026 dans les locaux de la mairie de Gréasque.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au tableau des effectifs cinq emplois non permanents pour exercer les fonctions d'agents polyvalents des services municipaux. La durée des contrats est de deux semaines sur une base de 35 heures hebdomadaires avec comme rémunération le SMIC ; précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés sont prévus au Budget Primitif 2026, au chapitre 012 et décide d'appliquer les dispositions de la présente délibération à compter du 15 juin 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance des risques statutaires que le CDG 13 va engager début 2026, conformément à l'article 26, alinéa 5, de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et prend acte que les taux de cotisations et les modalités contractuelles lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision d'adhérer ou non au contrat groupe d'assurance des risques statutaires souscrit par le CDG 13 à compter du 1^{er} janvier 2027.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité des décisions, conventions, et contrats signés jusqu'au 22 mars 2026, conformément à la délibération n°6 du 15 septembre 2025, modifiant la délibération n°2 du 24 juin 2024, donnant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur Michel RUIZ, Maire :

- Décision n°1 portant virement de crédits budgétaires dans le chapitre 77 de l'article 775 vers l'article 773 le 20 janvier 2026 pour un montant de 40 500 € ;
- Décision n°2 portant cession d'un bungalow à Madame Alexandra RAVEL le 6 février 2026 pour un montant de 4 000 € ;
- Contrat passé avec ARIMA Consultants Associés pour la mise en concurrence des contrats d'assurance le 22 janvier 2026 pour un montant de 2 600 € HT ;
- Bon de commande à Jean-Marc PARDO pour l'installation de bornes LED à l'école élémentaire, le 12 janvier 2026, pour un montant de 4 327,80 € ;
- Bon de commande à l'entreprise 1GNIO pour la vérification de la capacité portante du gymnase pour la pose de panneaux photovoltaïques, le 13 janvier 2026, pour un montant de 2 990 € HT ;
- Bon de commande à la Société d'Autocars BURLE pour la location d'un autocar pour la sortie de l'école maternelle au Puy-Sainte-Réparate, le 26 janvier 2026, pour un montant de 3 380 € HT ;
- Bon de commande à Maria CAPPÀ pour le projet culturel LUDIKARTE, comprenant 7 ateliers, le 26 janvier 2026, pour un montant de 3 020 € HT ;
- Bon de commande à Jean-Marc PARDO pour les travaux électriques du bureau du premier étage du Centre Technique Municipal, le 27 janvier 2026, pour un montant de 3 340 € HT ;

- Bon de commande à l'entreprise Mr BRICOLAGE pour la fourniture de fioul pour la salle Jean MOULIN, le 28 janvier 2026, pour un montant de 2 787,50 € HT ;
- Bon de commande à l'entreprise RUIZ MANUTENTION SERVICES pour la révision de la balayeuse, le 29 janvier 2026, pour un montant de 3 403 € HT ;
- Bon de commande à l'entreprise C.D.A. pour le renouvellement de poteaux et de bouches à incendie, le 2 février 2026, pour un montant de 26 701 € HT ;
- Bon de commande à l'entreprise EMTPG pour l'aménagement du Chemin de la Grande Carraire, le 4 février 2026, pour un montant de 79 679 € HT ;
- Bon de commande à l'entreprise ORTEC Environnement pour le changement de la pompe de relevage et le diagnostic des installations de relevage des eaux usées de l'école élémentaire, le 4 février 2026, pour un montant de 5 411 € HT ;
- Bon de commande à la société NERESYS pour la fourniture et l'installation de 10 ordinateurs fixes et 3 ordinateurs portables, le 4 février 2026, pour un montant de 12 115 € HT ;
- Bon de commande à Jean-Marc PARDO pour l'aménagement de deux entrées avec portails pour les logements de la rue AMALBERT, le 12 février 2026, pour un montant de 23 849,60 € ;
- Bon de commande à l'entreprise EB-DESIGN pour la fourniture et la pose de menuiseries en PVC au Cercle Musical, le 17 février 2026, pour un montant de 2 650 € HT ;
- Bon de commande à la société France CONCEPT FORMATION pour la formation de 30 agents à la manipulation des extincteurs et aux gestes et postures, le 26 février 2026, pour un montant de 3 000 € HT ;
- Bon de commande à l'entreprise EMTPG pour la reprise du réseau d'eaux pluviales du gymnase, le 2 mars 2026, pour un montant de 12 153,24 € HT ;
- Bon de commande à l'entreprise LAMBERTI pour l'aménagement des jardins des logements situés rue Edouard AMALBERT, le 26 février 2026, pour un montant de 2 600 € HT ;
- Bon de commande à la société ANCA ARCHITECTE pour la réalisation du DCE de l'aménagement des logements communaux de la rue de la Songo, le 4 mars 2026, pour un montant de 4 750 € HT ;
- Bon de commande à l'entreprise EMTPG pour les études préalables au projet de requalification de la rue de la Marjolaine, le 3 mars 2026, pour un montant de 3 613,50 € HT ;

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité des décisions, conventions, et contrats signés conformément à la délibération n°5 du 22 mars 2026 donnant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Madame Hélène GAILLARD, Maire :

- Convention d'honoraires avec Maître CAYLA-DESTREM, avocat au barreau de Paris, du Cabinet A5 associés, pour une mission d'assistance juridique et la finalisation du protocole passé avec les consorts BLACHERIE et leurs sociétés, le 24 mars 2026, pour un montant horaire de 190 € H.T. ;
- Convention avec la Fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation et l'identification des chats libres sauvages, le 30 avril 2026 ;
- Bon de commande à l'entreprise BTP PROVENCE CONSTRUCTION pour la réfection des façades du centre de loisirs, le 24 mars 2026, pour un montant de 4 455 € HT ;
- Bon de commande à la société MANUTAN pour la fourniture de mobiliers scolaires pour l'école maternelle, le 23 avril 2026, pour un montant de 5 905,16 € HT ;
- Bon de commande à l'entreprise ORTEC Environnement pour la pose de deux pompes de relevage, le 23 avril 2026, pour un montant de 8 791 € HT ;
- Bon de commande à l'entreprise PRUVOST pour l'aménagement du chemin à l'arrière du Centre Technique Municipal, le 4 mai 2026, pour un montant de 5 885 € HT ;
- Bon de commande à l'entreprise NOVA pour l'acquisition d'outillage et matériels pour les services techniques, le 4 mai 2026, pour un montant de 5 376,27 € HT ;
- Bon de commande à l'entreprise TECMARQUAGE pour l'acquisition d'une machine de marquage au sol pour les services techniques, le 4 mai 2026, pour un montant de 11 357,92 € HT ;
- Bon de commande à l'entreprise le REVE D'OR pour l'acquisition de voiles de protection solaire, le 4 mai 2026, pour un montant de 22 440 € HT ;
- Bon de commande à l'entreprise LAMBERTI pour l'abattage d'arbres, le 5 mai 2026, pour un montant de 2 500 € HT ;
- Bon de commande au Cabinet de géomètre Julien D'AMORE pour une division foncière dans le secteur des Pradeaux (parcelle AB 166p), le 19 mai 2026, pour un montant de 2 825 € HT ;
- Bon de commande à la QUINCAILLERIE D'AIX pour les vêtements de travail et les équipements de protection Individuelle des services techniques, le 20 mai 2026, pour un montant de 3 464,24 € HT ;
- Bon de commande à l'entreprise EMTPG pour des travaux complémentaires d'aménagement du chemin de la Grande Carraire, le 26 mai 2026 pour un montant de 32 024 € HT ;

- Bon de commande pour des travaux complémentaires à l'aménagement de la zone de croisement chemin de la Grande Carraire à l'entreprise EMTPG le 21 mai 2026 pour un montant de 4 594 € HT ;
- Bon de commande à l'entreprise PRUVOST pour la mise en œuvre d'une nouvelle alimentation en eau au stade, le 22 mai 2026, pour un montant de 4 977 € HT ;
- Bon de commande à l'entreprise PLOMB'INOV pour la création d'un nouveau réseau de distribution d'eau au stade, le 22 mai 2026, pour un montant de 4 938,94 € HT
- Bon de commande à l'entreprise THOMANN pour la fourniture de matériel de sonorisation pour la retransmission de la coupe du monde de football, le 26 mai 2026, pour un montant de 3 495,83 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h49

Fait à Gréasque le 12 juin 2026,

Pour le Maire et par délégation,

Nathalie MAUREL
Première Adjointe



